

# Licence droit anglo américain

### Par Tomvit, le 22/01/2014 à 16:21

## Bonjour,

Je suis actuellement en terminale ES, je commence les inscriptions sur apb, je suis assé intéressé par une licence en droit anglo américain ( a cergy) car j'envisage de travailler au États Unis par la suite.

Quelqu'un aurais t il des conseils, ou aurais t il fais une licences droit anglo américain ? Qu'est ce que c'est exactement ? Le niveau est il très soutenu ? Existent il quelque chose d'équivalent ?

Merci d'avance.

#### Par Poussepain, le 22/01/2014 à 19:27

Vous voulez faire que du droit anglais/USA là bas, ou travailler en France en relation avec le monde juridique anglo saxon?

Comme juriste d'entreprise ou comme avocat?

#### Par Tomvit, le 22/01/2014 à 20:03

Je veux etudier en France mais travailler au USA, je ne veut ni être juriste ni avocat, je souhaite me diriger vers le secteur immobilier ( oui il faut faire du droit ) je pourrais passer par d'autre études mais je préfère avoir de solides bases en droit et la possibilité de faire autre chose après

## Par cam94, le 03/05/2015 à 18:24

#### Salut!

Je termine une licence droit français/anglo-américain à Nanterre, alors je peux peut-être t'aider.

D'abord, la plupart de ces licences sont sélectives : par exemple, à Nanterre, l'entrée se fait sur concours. On a passé un test de langue avec 20 questions de compréhension et 20

questions de grammaire/orthographe sur un texte en anglais. Je suis moi-même bilingue en anglais et je n'avais pas trouvé le texte si évident que ça, de plus en anglais il y a énormément de candidats chaque année pour 120 places environ en L1. Le point particulier, c'est que les premiers au concours sont reçus pour un entretien, et s'ils passent cet entretien avec succès, ils partent passer les deux premières années de licence en Angleterre, à l'université d'Essex. Il est donc très préférable (et ce même si tu restes sur le campus de Nanterre) d'avoir un bon voire très bon niveau en anglais, que ce soit à l'écrit ou à l'oral.

Ensuite, une bilicence a un programme chargé, dans la mesure où il faut, en fin de licence, maîtriser toutes les matières basiques de droit français et de droit anglais. En première année on a eu beaucoup de cours d'"introduction" (histoire constitutionnelle britannique, droit constitutionnel français, introduction au droit français, introduction au droit anglais...). En deuxième année ça commence à être un peu plus pointu (on a eu par exemple du droit européen, du droit américain, du droit des libertés fondamentales anglais, du droit des contrats français, du droit de la responsabilité français, de l'histoire politique américaine et britannique...). La troisième année est nettement plus difficile avec des matières comme du droit fiscal français, du droit des contrats spéciaux français, du droit des contrats anglais, du droit de la propriété anglais, du droit pénal anglais, et ainsi de suite. Sachant que donc, 50% des cours sont entièrement dispensés en anglais (et donc tout devoir à rendre, examen etc sera à faire en anglais évidemment).

Tout ça pour dire qu'une semaine en bilicence (en tout cas à Nanterre) représente environ 25 heures de cours par semaine, sans compter le travail conséquent qui est à réaliser par toimême à côté. Une bilicence, c'est difficile et il faut être motivé, mais ça a l'avantage de te donner beaucoup de bases et de connaissances dans les deux droits. Et enfin, les débouchés d'une bilicence sont nombreux, ça va t'ouvrir plein de portes, que ce soit pour pratiquer en France où à l'étranger, pour être juriste d'entreprise, interprète ou traducteur spécialisé en droit...

Voilà voilà, si tu as d'autres questions n'hésite pas, j'espère t'avoir un peu aidé! Bon courage pour la suite.